



Ma priorité : Retisser le lien social

On constate partout une dégradation du tissu social : les mécanismes traditionnels de sociabilité se sont affaiblis et la crise sociale a mis à jour une crise des valeurs et des repères qui sont les fondements mêmes du « vouloir vivre ensemble ».

Ainsi la famille, au sens où elle fut entendue des siècles durant, n'est plus considérée par certains comme le socle de notre société : aux ruptures de couples s'ajoutent les ruptures familiales entre générations.

Les enfants se retrouvent privés des repères élémentaires qui conditionnent la structuration de la personnalité et donc la capacité à vivre en société. C'est pourtant bien la famille qui doit demeurer le lien privilégié de la transmission des valeurs et de l'apprentissage de la vie sociale.

L'isolement est renforcé par la perte des solidarités naturelles de voisinage, soit qu'elles aient carrément disparu faute de voisin, soit qu'elles n'aient jamais pu s'enraciner dans les nouveaux centres urbains.

On assiste aussi à la perte des valeurs d'assistance de solidarité de proximité, de responsabilité à l'égard d'autrui et bien souvent l'isolement, assumé au nom de l'individualisme, est devenu enfermement.

Cette rupture du lien social touche particulièrement les jeunes qui ne peuvent s'insérer dans aucun processus traditionnel d'intégration sociale et vivent dans la précarité économique, familiale et psychologique.

L'expression la plus visible de ce « malaise social » des jeunes est la montée de la violence et des incivilités qui provoque un climat d'insécurité peu propice à la reconstruction d'un quelconque lien social : chacun adoptant une position défensive caractérisée par le repli, la méfiance, l'agressivité.

Comment le politique peut-il reconstituer le lien social ?

L'action publique est contrainte de s'adapter à ces profondes mutations sous peine d'être désavouée ou pire ignorée.

C'est pourquoi l'Etat doit s'engager dans une politique forte visant à restaurer le lien social et être porteur d'une vision.

➤ **Une nouvelle politique familiale** devra en premier lieu conforter le lien parents/enfants et la responsabilité parentale dans le cadre d'un droit de la famille rénové. La famille d'aujourd'hui prépare la France de demain.

Sans doute faut-il mettre en place des lieux d'aides et de formation pour les parents, inquiets ou désemparés face à l'éducation de leurs enfants.

L'ordonnance de 1945 sur les enfants délinquants devra être revue pour responsabiliser le mineur et sa famille et la présence des parents pourrait être obligatoire lors de toute convocation d'un adolescent devant les services de police, la justice ou les autorités municipales. La convention européenne sur l'exercice des droits de l'enfant de 1995 parle des « détenteurs des responsabilités parentales », notion qui paraît beaucoup plus parlante et plus proche de la réalité dans le contexte social actuel.

➤ **Les solidarités de proximité**, essentielles pour créer le lien social, doivent être activées.

En ce domaine, le tissu associatif est déterminant pour constituer le maillage de solidarités, de démocratie locale, de développement de la citoyenneté nécessaire à toute cohésion sociale.

Les maires sont en première ligne pour faire vivre cette démocratie participative que doit encourager l'Etat au plus haut niveau.

Agathe Cahierre
Mars 2002